

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 1 février 2019

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20190201-lmc100000018570-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/02/2019

Réception Préfet : 05/02/2019

Publication RAAD : 05/02/2019

DÉLIBÉRATION N° CD-2019/02/01-1/04 B

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : BISSONNIER Cathy

OBJET : Espaces Naturels Sensibles – Renouvellement de la convention de partenariat avec le CBNBP et avenants avec divers partenaires intervenant dans les domaines du patrimoine naturel, de la gestion et de l'animation des ENS.

Cette délibération concerne les avenants aux conventions avec divers partenaires intervenant dans les domaines du patrimoine naturel, de la gestion et de l'animation d'espaces naturels sensibles.

Le Département et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) collaborent depuis 2002 pour améliorer la connaissance du patrimoine naturel de la Seine-et-Marne, composante essentielle du cadre de vie de ses habitants. La convention actuelle arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler en intégrant les dispositions validées par la nouvelle politique relative aux Espaces naturels sensibles, votée en septembre 2017.

Le Département est également partenaire d'associations et organismes intervenant dans le cadre de la préservation du patrimoine naturel, de la gestion et de l'animation des Espaces naturels sensibles départementaux. Ces différents partenariats ayant fait l'objet de conventions, il convient aujourd'hui de préciser, par voie d'avenant, le montant des aides attribuées pour l'année 2019.

Cette délibération concerne les avenants aux conventions avec divers partenaires intervenant dans les domaines du patrimoine naturel, de la gestion et de l'animation d'espaces naturels sensibles.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la Taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03A du 3 février 2017, approuvant la convention pluriannuelle relative à la gestion du « chemin des Roses »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/08 du 24 mars 2017, approuvant la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en valeur de l'Espace naturel sensible « le Val du Haut Morin »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/07A du 6 avril 2018, approuvant la convention de partenariat relative aux patrimoines naturels et culturels en Seine-et-Marne,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et 7/01 en date du 20 décembre 2018, relative au budget du Département pour 2019,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 relative à la politique ENS,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer pour l'année 2019, une subvention au Syndicat intercommunal du Chemin des Roses relative à la gestion de l'Espace naturel sensible départemental dénommé « Le chemin des Roses » pour un montant total de 31 000 €,

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention avec le Syndicat intercommunal du Chemin des Roses relative à la gestion de l'Espace naturel sensible départemental dénommé « Le chemin des Roses », joint en annexe 1 à la présente délibération,

Article 3 : d'attribuer, pour l'année 2019, une subvention à l'Office de tourisme intercommunautaire « Provins tourisme, entre Bassée, Montois et Morin » relative à la mise en valeur de l'Espace naturel sensible départemental dénommé « Le Val du Haut Morin » pour un montant total de 84 000 €,

Article 4 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention avec l'Office de tourisme intercommunautaire de Provins, relatif à la mise en valeur de l'Espace naturel sensible départemental dénommé « Le Val du Haut Morin », joint en annexe 2 à la présente délibération,

Article 5 : d'attribuer, pour l'année 2019, une subvention à l'Association de la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais dans le cadre du partenariat relatif aux patrimoines et culturels en Seine-et-Marne, pour un montant total de 73 600 €,

Article 6 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention avec l'Association de la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais dans le cadre du partenariat relatif aux patrimoines et culturels en Seine-et-Marne, joint en annexe 3 à la présente délibération,

Article 7 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions au nom du Département,

Article 8 : de prélever ces crédits sur les opérations « espaces naturels sensibles/subvention entretien Chemin des Roses » à hauteur de 31 000 €, « espaces naturels sensibles/Département subventions partenariats » à hauteur de 84 000 € de l'action « espaces naturels sensibles/Département », et sur l'opération « espaces naturels sensibles/Autres participations, partenariats » à hauteur de 73 600 € de l'action « espaces naturels sensibles/Autres ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Bernard CORNEILLE
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne